

# FRANCE

## FICHE PAYS DU REM

# 2017

Principaux développements en matière de migration et de protection internationale, ainsi que les statistiques les plus récentes



### MIGRATION LÉGALE ET MOBILITÉ

#### PROMOUVOIR LES VOIES LÉGALES DE MIGRATION

En 2017, la France a poursuivi le travail de transposition de la Directive [2016/801/EU](#) relative aux Étudiants Chercheurs afin de le finaliser avant la fin de l'année 2018.

#### MIGRATION ÉCONOMIQUE

Suite à la réforme relative au droit des étrangers<sup>1</sup>, la France a lancé en 2017 le dispositif « **French Tech Visa** » destiné à attirer les entreprises innovantes, les startups et les investisseurs étrangers.

De plus, afin de lutter contre le dumping social, la France a publié le 5 mai 2017 le [décret n°2017-825](#) rendant les employeurs directement responsables de l'enregistrement de travailleurs internationaux dans le secteur de la construction. La France a également continué de combattre le travail illégal avec l'introduction de la carte BTP (Bâtiments Travaux Publics), qui permet une identification rapide de tous les travailleurs étrangers en situation régulière en France.

#### REGROUPEMENT FAMILIAL

Aucun changement particulier de réglementation n'a été signalé au cours de l'année 2017 sur ce sujet.

#### GESTION DE LA MIGRATION ET DE LA MOBILITÉ

Le 10 octobre 2017, la France a lancé le [portail multilingue France-Visas](#) afin de faciliter les demandes de visas en ligne. Au 1er janvier 2018, la demande en

<sup>1</sup> Loi n°2016-274 du 7 mars 2016

### POINTS CLÉS



Le dispositif « French Tech Visa » a été lancé afin d'attirer les entreprises innovantes, les startups et les investisseurs étrangers.



La capacité d'évaluation et d'hébergement pour les demandeurs d'asile a été étendue de façon significative afin de répondre au nombre croissant de demandeurs d'asile présents sur le territoire.



La France a renforcé sa coopération avec les pays tiers et a participé à différents projets afin de combattre les flux de migration irrégulière et les réseaux criminels.

ligne était déployée dans 72 pays, représentant 31% des demandes de visas dans le monde en 2017. La France a également poursuivi l'extension de son programme « Visa en 48 heures » avec de nouveaux pays.



### PROTECTION INTERNATIONALE ET ASILE

Le 12 juillet 2017, le Gouvernement a présenté au Conseil des Ministres le plan "garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires" destiné à réformer l'actuel système relatif à l'asile et à l'intégration tel qu'établi par la loi du 29 juillet 2015. Il prévoit d'améliorer l'efficacité des procédures d'asile en

accélérant les demandes pour les personnes en besoin de protection et d'accroître l'efficacité des retours.

**En raison de l'augmentation des mouvements secondaires dans le cadre du Règlement Dublin, la France a transféré 2 663 migrants principalement vers l'Italie et l'Allemagne**, ce qui représente presque le double par rapport à 2016. Afin de répondre à l'augmentation de la présence de demandeurs d'asile sur son territoire<sup>2</sup>, **la France a considérablement étendu ses capacités d'évaluation et d'hébergement pour les demandeurs d'asile** afin de renforcer sa réactivité face aux besoins urgents des réfugiés.

Avec d'autres États membres, **la France a renforcé sa coopération avec le Niger, le Tchad et la Libye** afin de faciliter les retours et les réadmissions ainsi que la protection internationale. Pour rationaliser ce processus, la France a nommé **un ambassadeur chargé des migrations**, qui sera chargé de travailler avec les pays de transit et d'origine afin de combattre la crise des migrants de manière plus globale.

De plus, la nomination d'un délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés ainsi que des personnes réinstallées a été annoncée en juillet 2017.

Au 14 novembre 2017, 4 699 demandeurs d'asile ont été relocalisés en France depuis la Grèce et l'Italie. A la même date, la France a réinstallé 2 279 réfugiés syriens.

Depuis 2016, les arrivées sont coordonnées par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) qui traite avec les opérateurs.

Enfin, suite à un accord avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies en octobre 2017, la France a prévu de réinstaller 10 000 réfugiés en 2018/2019.



## MINEURS NON ACCOMPAGNÉS ET AUTRES GROUPES VULNÉRABLES

La hausse du nombre de **mineurs non accompagnés** a suscité des débats sur l'explosion des coûts et la saturation des services compétents. C'est pourquoi plusieurs ministres ont annoncé travailler conjointement sur un plan d'action afin d'améliorer les processus d'hébergement et les structures d'accueil.

De plus, une **nouvelle procédure pour délivrer des cartes de séjour pour raisons de santé** est entrée en

vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La réforme a harmonisé les procédures afin d'améliorer les services et limiter les fraudes.



## INTÉGRATION

Après une année complète de mise en œuvre du contrat d'intégration républicaine (CIR) et du parcours personnalisé d'intégration républicaine qui y est associé, la France a lancé une première évaluation des résultats.

Parmi d'autres initiatives relatives à l'intégration, la priorité a été donnée à :

- ✓ **L'amélioration des compétences linguistiques** des migrants à travers un renforcement de l'offre linguistique comprenant des cours de formation en ligne ainsi que des programmes pour adultes analphabètes ;
- ✓ **Favoriser l'intégration professionnelle** à travers le lancement de projets pilotes ciblés sur des programmes de formation professionnelle personnalisés.

Enfin, **le combat contre les discriminations**, notamment envers les migrants, apparaît toujours comme une priorité au sein de la politique française. La Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) a mis en place plusieurs actions à destination des publics vulnérables, grâce au Fonds Asile Migration Intégration (FAMI), destinées à améliorer l'accès à l'emploi des femmes migrants et augmenter les possibilités de formation professionnelle pour les mineurs non accompagnés.



## MIGRATION IRRÉGULIÈRE

L'état d'urgence instauré par la [loi du n°2015-1501 du 20 novembre 2015](#) pour une durée initiale de trois mois a pris fin officiellement le 31 octobre 2017. Néanmoins, le contrôle aux frontières intérieures est maintenu jusqu'au 30 avril 2018.

Après la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures, 85 408 refus d'admission ont été pris en 2017, soit 34% de plus qu'en 2016. Par ailleurs, 9 042 porteurs de faux documents ont été identifiés, soit une augmentation de 8 % depuis 2016.

<sup>2</sup> Information n°INTV1732719J du 4 décembre 2017 et circulaire n°INTK1721274J du 12 décembre 2017.

La France a aussi renforcé considérablement sa coopération avec le Royaume-Uni pour améliorer la sécurité dans les infrastructures de transport transmanches et dans les ports. L'objectif était de favoriser la lutte contre les passeurs et d'augmenter le nombre de retours des migrants en situation irrégulière.

Au-delà du renforcement des contrôles des zones sensibles telles que les gares ou les aéroports, **la France a continué de moderniser ses mesures de contrôle aux frontières**, avec la mise en place de système des données biométriques pour les titres de séjour et en augmentant le nombre de sas PARAFE (passage automatisé rapide aux frontières extérieures) aux points de contrôle.

**La France a continué en outre de déployer des centaines d'experts dans le cadre des opérations européennes conjointes dans les hotspots** principalement en Grèce (opérations Poséidon et Triton) ainsi qu'en Espagne (opérations Indalo, Minerva et Hera). Par ailleurs, la France continue de contribuer à la réserve de réaction rapide de l'Agence des garde-frontières et garde-côtes européens (EBCGA, ex-Frontex).

**Par ailleurs, la France a participé à différents projets conjoints afin de combattre les voies de migration irrégulière et les réseaux criminels.** Certaines de ces activités ont été menées directement dans les pays tiers. Au total, 271 actions ont été menées en 2017, 303 filières d'immigration clandestines ont été démantelées et plus de 2 000 passeurs identifiés.

## RETOUR

Suite à l'entrée en vigueur de la loi précitée n°2016-274, **25 445 interdictions de retour** ont été prononcées en 2017 soit une augmentation de 540 % par rapport à 2016. Cette loi marque aussi une forte intensification de l'usage de l'assignation à résidence comme alternative à la détention<sup>3</sup>. Le plan gouvernemental du 12 juillet 2017 (mentionné à la section 3 ci-dessus) propose d'étendre la durée d'assignation à résidence de 45 à 90 jours et jusqu'à 135 jours dans les cas spéciaux. L'augmentation du nombre des éloignements est aussi envisagée.

Le dispositif de majoration exceptionnelle de l'aide au retour adopté le 25 juillet 2017 a été prolongé jusqu'au 30 avril 2018 et a conduit à une **mise en œuvre plus efficace de la politique de retour volontaire**. Ainsi, 7 101 migrants ont volontairement accepté de retourner dans

leur pays d'origine, soit une augmentation de 48,7 % par rapport à 2016.

Les autorités françaises ont également continué de développer les dispositifs de préparation de l'aide au retour. Ils ont pour double objectif de développer des alternatives à la rétention pour l'éloignement des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière et de libérer des places dans les centres d'hébergement pour demandeurs d'asile. Cinq nouveaux centres ont été ouverts en 2017 portant ainsi la capacité totale d'accueil de 80 à 469 places (sur six centres) sur l'ensemble du territoire.

En 2017, 14 859 éloignements ont été effectués, soit 14,6 % de plus qu'en 2016, dont 58 vols conjoints de retour Frontex transportant 1 029 migrants vers leur pays d'origine.

Les dispositifs de réinsertion ont inclus un **renforcement du parcours de réinsertion**. Au 31 décembre 2017, 1 878 aides à la réinsertion ont été accordées au total dans le dispositif national et européen.



## ACTIONS CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

En 2017, la France a poursuivi la lutte contre la traite des êtres humains avec la mise en place du **plan d'action national contre la traite des êtres humains et du plan interministériel de lutte contre toutes les violences faites aux femmes**.

Afin de mettre en place la loi n°2016-444 du 13 avril 2016 contre la prostitution, la France a publié plusieurs circulaires et décrets<sup>4</sup> pour aider les personnes souhaitant échapper à la prostitution forcée et favoriser leur intégration professionnelle et sociale. La France a ainsi développé de nouveaux outils de formation, ainsi que des mesures de sensibilisation pour les associations et les professionnels, incluant des mesures pour renforcer la coopération entre les autorités nationales. De la même manière, des mesures de coopération internationales et européennes ont été établies dans ce domaine.

<sup>3</sup> 8 781 migrants ont été assignés à résidence en 2017, soit 87 % de plus qu'en 2016.

<sup>4</sup> Circulaire n°DGCS/B2/2017/18 du 31 janvier 2017, décret n°2017-281 du 2 mars 2017, décret n°2017-542 du 13 avril 2017 et décret n°2017-1635 du 29 novembre 2017.



## OPTIMISER L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT SUR LA MIGRATION ET LA MOBILITÉ

La stratégie de la France relative au développement s'inscrit autour de trois axes :

- ✓ Soutenir le potentiel de solidarité et d'investissement des migrants ;
- ✓ Renforcer les capacités des pays du Sud à intégrer la mobilité et la migration dans leurs stratégies de développement ;
- ✓ Contribuer aux dialogues internationaux et à la production de connaissances en matière de mobilité, de migration et de développement.

A l'échelle européenne, **la France a été fortement impliquée dans le processus de Rabat, ainsi que dans les Partenariats Pour la Mobilité (PPM) avec le Maroc et la Tunisie.**

La **mobilisation des diasporas** est demeurée un élément central de la stratégie de la France sur la migration et le développement, renforçant ainsi les capacités des associations de migrants et soutenant la création d'entreprises et les investissements dans les pays d'origine. De son côté, **l'Office Français d'Immigration et d'Intégration (OFII) a poursuivi ses actions de communication avec la diaspora des pays représentant les principaux flux migratoires** (Cameroun, Mali, RDC, Sénégal, Sri Lanka), pour les informer sur les dispositifs d'aides au retour et à la réinsertion.

A travers une série de mesures destinées à faciliter les envois de fonds, la France a réussi à **diminuer le coût moyen des transferts de fonds** à une moyenne de 6,6 % (contre 40% en 2011) afin d'encourager le développement économique des pays d'origines des migrants.

## ANNEXES STATISTIQUES

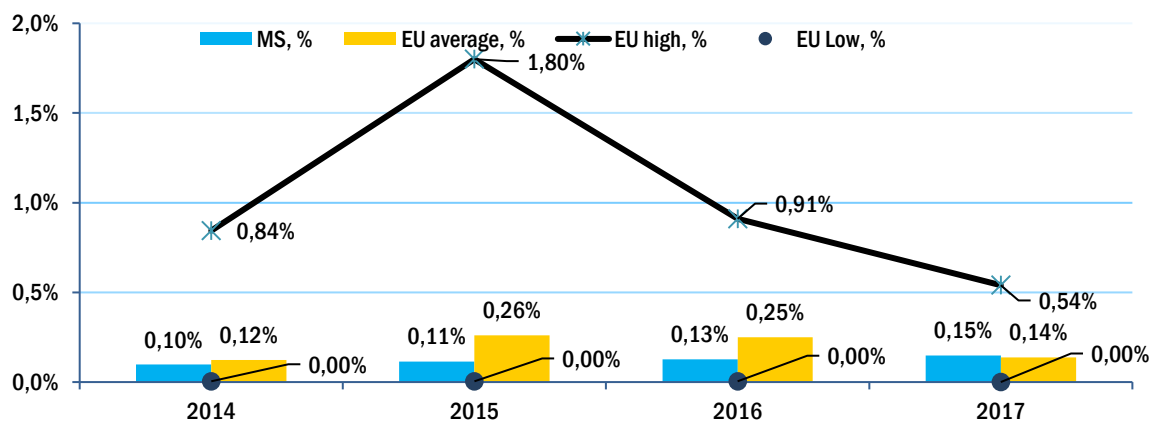
Les annexes permettent de prendre connaissance des dernières statistiques relatives à la France concernant la migration et la protection internationale (2014-2017) notamment le séjour, la demande d'asile, les mineurs non accompagnés, la migration irrégulière, les retours et les visas. Lorsque les statistiques ne sont pas encore disponibles, cela est indiqué en annexe par la mention N/A.

# ANNEXE STATISTIQUE : IMMIGRATION ET ASILE EN FRANCE (2014-2017)



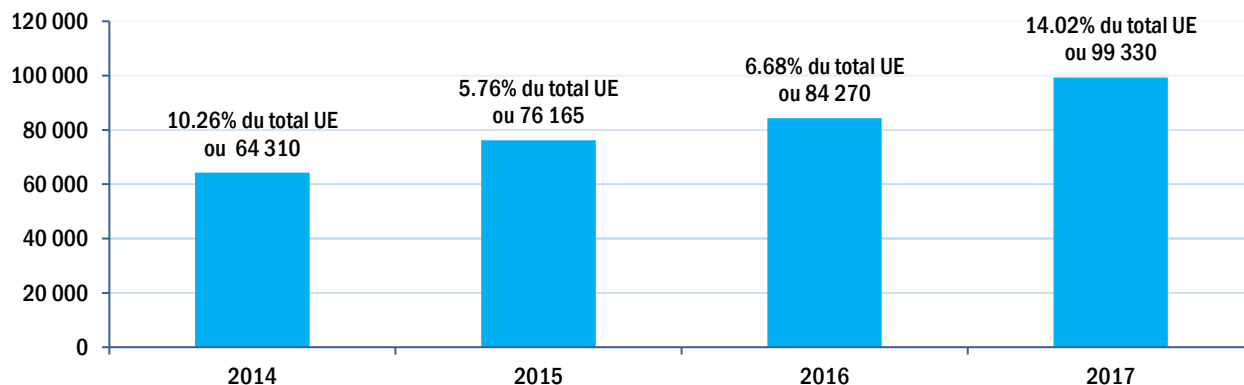
## 1. PROTECTION INTERNATIONALE ET ASILE

**Schéma 1 : Nombre de demandes d'asile en pourcentage de la population totale en France (MS bleu), de la moyenne de l'UE (EU average en jaune), de la valeur maximale (EU high) et minimale (EU low) de l'UE (2014-2017)**



Source : Statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asyappctza](#)), données extraites le 06.06.18

**Schéma 2 : Nombre de demandes d'asile en France et en pourcentage du nombre total de demandes dans l'UE (2014-2017)**



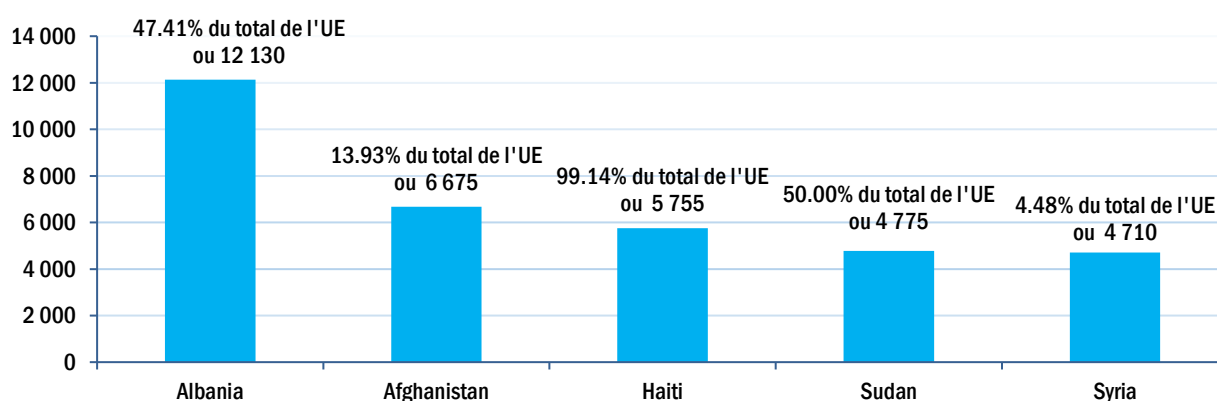
Source : Statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asyappctza](#)), données extraites le 06.06.18

**Tableau 1 : Demandes d'asile - Cinq premières nationalités (2014–2017)**

2014			2015			2016			2017		
Nationalité	Nb	% du total	Nationalité	Nb	% du total	Nationalité	Nb	% du total	Nationalité	Nb	% du total
Congo	5 470	9%	Soudan	5 350	7%	Albania	7 445	9%	Albanie	12 130	12%
Russie	4 205	7%	Syrie	4 640	6%	Soudan	6 125	7%	Afghanistan	6 675	7%
Bangladesh	3 800	6%	Kosovo	4 285	6%	Afghanistan	6 130	7%	Haïti	5 755	6%
Albanie	3 000	5%	RDC	4 040	5%	Haïti	5 355	6%	Soudan	4 775	5%
Syrie	2 845	4%	Bangladesh	4 010	5%	Syrie	4 725	6%	Syrie	4 710	5%

Source : Statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asvappctza](#)), données extraites le 06.06.18

**Schéma 3 : Demandes d'asile - Cinq premières nationalités en pourcentage du total des demandes dans l'UE par nationalité (2017)**



Source : Statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asvappctza](#)), données extraites le 06.06.18

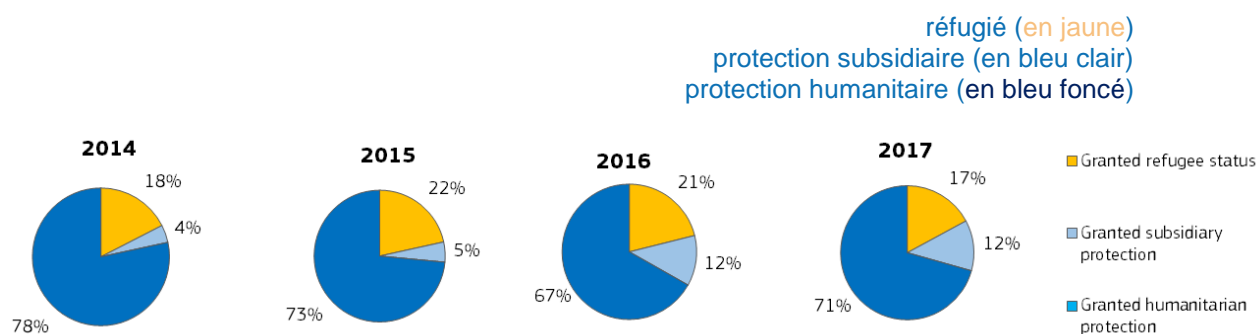
Remarque : ce chiffre se lit de la manière suivante : la France a reçu 12 130 demandes d'asile en provenance d'Albanie soit 47.41% de l'ensemble des demandes d'asile déposées par l'Albanie dans l'UE en 2017.

**Tableau 2 : Demandes d'asile – Décisions de première instance par motif (2014-2017)**

	Nb total de décisions	Décisions positives	Dont :			Décisions négatives
			Statut de réfugié	Protection subsidiaire	Raisons humanitaires	
2014	68 500	14 815	11 980	2 835		53 685
2015	77 910	20 630	16 790	3 845	:	57 280
2016	87 485	28 755	18 715	10 040	:	58 730
2017	111 445	33 235	18 835	14 400	:	78 210

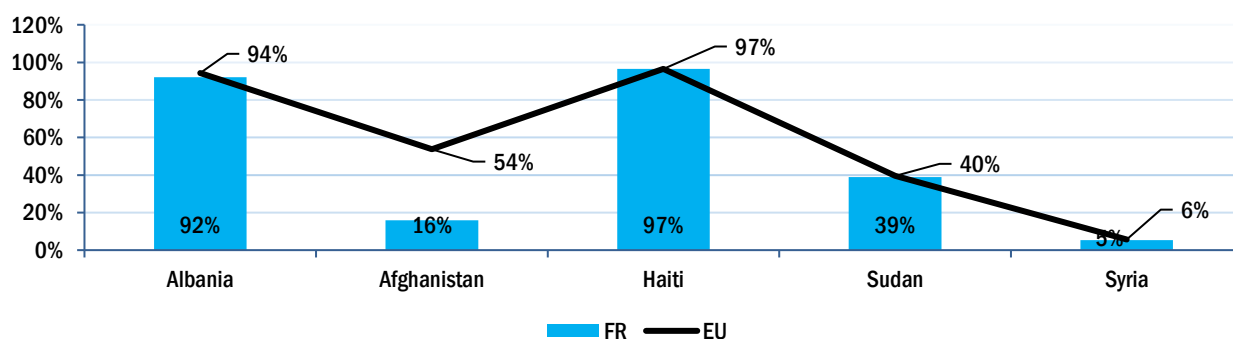
Source : Statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asydcfsta](#)), données extraites le 06.06.18

## Schéma 4 : Demandes d'asile – Décisions de première instance par motif (2014-2017)



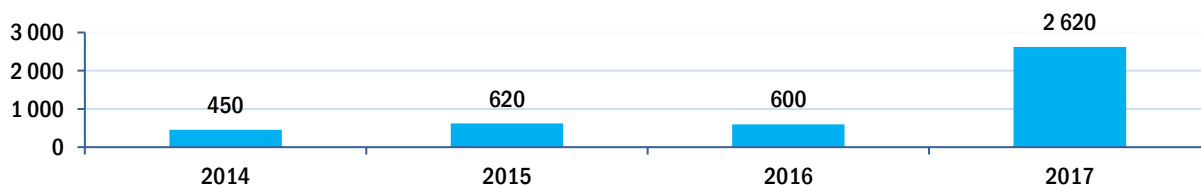
Source : Statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asydcfsta](#)), données extraites le 06.06.18

## Schéma 5 : Taux de décisions négatives en première instance pour les cinq premières nationalités de demandeurs par rapport au taux de l'UE pour ces mêmes nationalités (2017)



Source : Statistiques Eurostat sur les Migrations ([migr\\_asydcfsta](#)), données extraites le 06.06.18

## Schéma 6 : Ressortissants de pays tiers réinstallés (2014-2017)



Source : Statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_asyresa](#)), données extraites le 02.05.18



## 2. MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Schéma 7 : Demandes d'asile des mineurs non accompagnés (2014-2017)

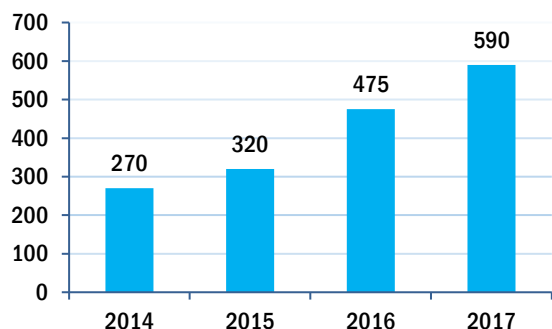


Tableau 3 : Mineurs non accompagnés (2014-2017)

	2014	2015	2016	2017
<b>Mineurs non-accompagnés (total)</b>	N/A	6 311	8 054	14 908
<b>Mineurs non-accompagnés demandant l'asile</b>	270	320	475	490

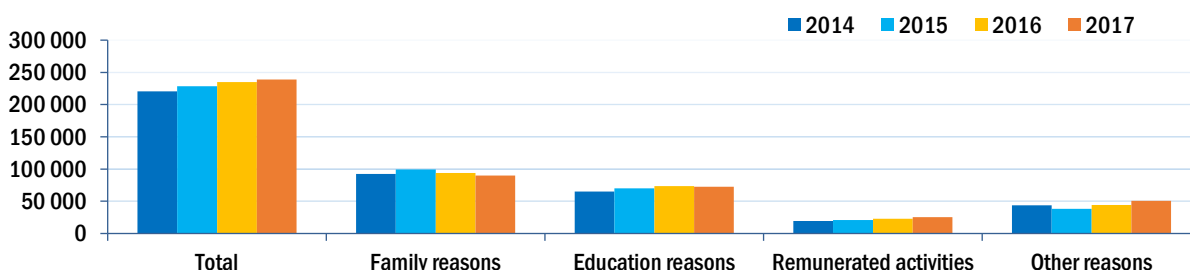
Source : Statistiques Eurostat des demandeurs d'asile considérés comme mineurs non accompagnés par nationalité, âge et sexe. Données annuelles (arrondies) ([migr\\_asyunaa](#)), données extraites le 02.05.18 ; PCN du REM



## 3. MIGRATION LÉGALE ET MOBILITÉ

Schéma 8 : Premier titres de séjour délivrés par motif (2014-2017)

(total / motif familial / motif d'études / activités économiques / autres motifs)



Source : Eurostat ([migr\\_resfirst](#)), données extraites le 25.07.2018 ; données pour 2017 fournies par les PCN du REM

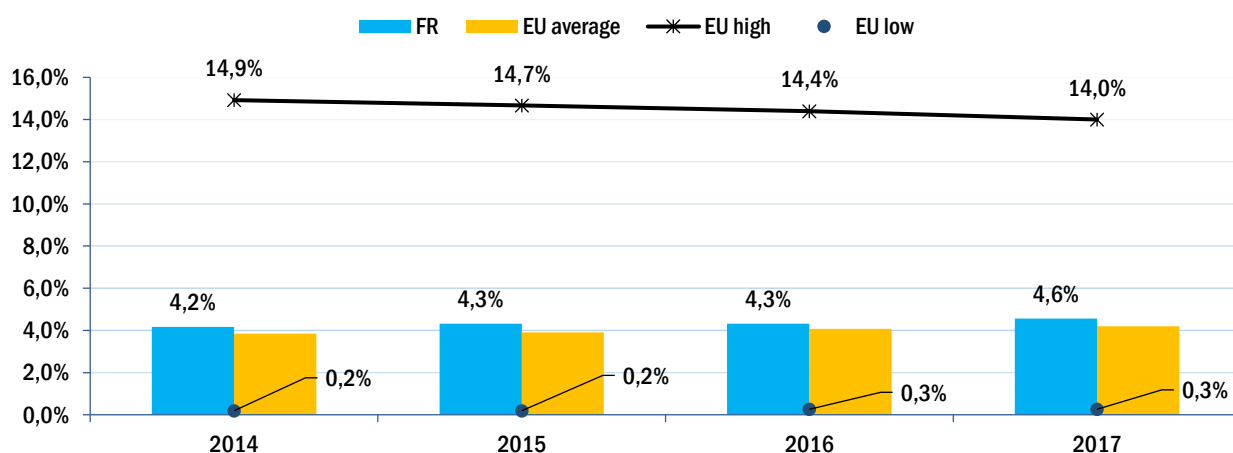
Tableau 4 : Premiers titres de séjour - cinq premières nationalités (2014-2017)

2014		2015		2016		2017	
Nationalité	Nombre	Nationalité	Nombre	Nationalité	Nombre	Nationalité	Nombre
Maroc	25 844	Algérie	26 507	Algérie	28 709	n/a	n/a
Algérie	25 442	Maroc	26 122	Maroc	27 184	n/a	n/a
Chine (y compris Hong Kong)	15 589	Chine (y compris Hong Kong)	14 459	Chine (y compris Hong Kong)	16 126	n/a	n/a
Tunisie	14 131	Tunisie	13 789	Tunisie	15 224	n/a	n/a
États-Unis	7 202	Comores	7 615	États-Unis	6 867	n/a	n/a

Source : Statistiques Eurostat sur les migrations ([migr\\_resfirst](#)), données extraites le 25.07.18. Au moment de la publication, les données pour 2017 n'étaient pas encore disponibles.



**Schéma 9 : Ressortissants de pays tiers résidant sur le territoire en pourcentage de la population totale en France (FR), de la moyenne de l'UE (EU average), de la valeur maximale (EU high) et minimale (EU low) de l'UE (2014-2017)**



Source : Statistiques Eurostat sur les migrations , Eurostat ([migr\\_pop1ctz](#)), données extraites le 30.03.18



## 4. MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET RETOUR

**Tableau 5 : Ressortissants de pays tiers ayant fait l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire aux frontières extérieures (2014–2017)**

Ressortissants de pays tiers :	2014	2015	2016	2017
Refus d'entrée aux frontières extérieures	11 365	15 745	63 390	86 320
Interpellés en situation irrégulière	96 375	109 720	91 985	115 085
Faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire	86 955	79 950	81 000	84 675
Éloignés suite à une obligation de quitter le territoire	19 525	18 245	14 065	15 665

Source : Statistiques Eurostat sur les migrations, ([migr\\_eirfs](#))([migr\\_eipre](#))([migr\\_eiord](#)),([migr\\_eirtn](#)), données extraites le 02.05.18

**Tableau 6 : Ressortissants de pays tiers éloignés (2014-2017)**

Année	Retours forcés	Retours volontaires	Retours dans le cadre d'un programme de retour volontaire (aidé)
2014	6 515	8 235	4 175
2015	7 039	6 820	4 029
2016	6 539	5 463	3 313
2017	4 739	3 150	2 697

Source : PCN du REM



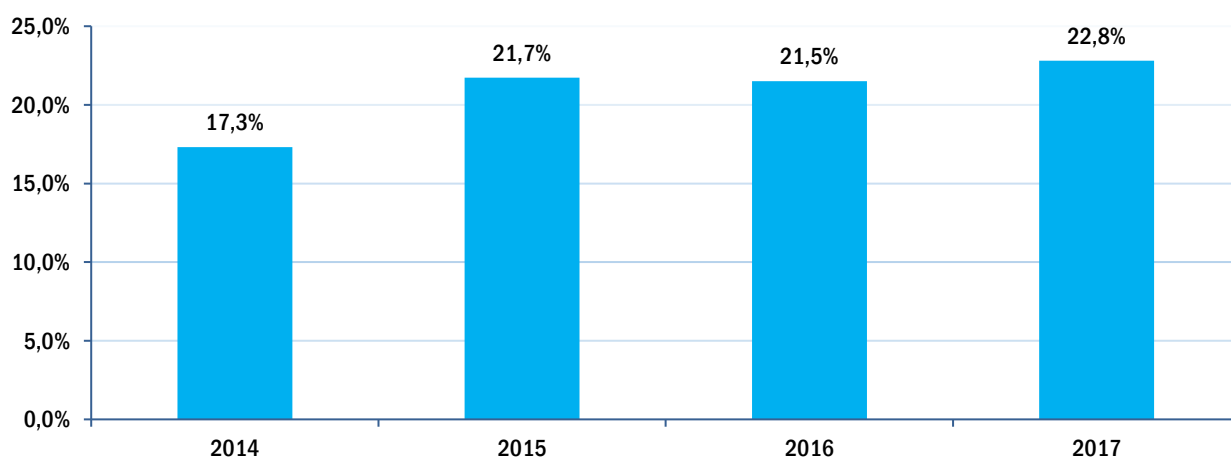
## 5. SÉCURISER LES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'EUROPE

Tableau 7 : Nombre de demandes de visa Schengen (2014–2017)

	2014	2015	2016	2017
<b>Visas uniformes (visas de court séjour)</b>	2 894 996	3 356 165	3 265 865	3 684 404

Source : Direction Générale Migrations et Affaires intérieures – Statistiques complètes sur les visas de court séjour délivrés par les États Schengen

Schéma 10 : Demandes de visas uniformes reçues en France en pourcentage du nombre total de visas uniformes reçus dans l'ensemble des consulats des États de l'espace Schengen (2014-2017)



Source : Direction Générale Migration et Affaires intérieures – Statistiques complètes sur les visas de court séjour délivrés par les États Schengen.

Tableau 8 : Cinq premiers pays dans lesquels le plus grand nombre de demandes de visas pour la France a été déposé (2014-2017)

2014		2015		2016		2017	
Pays	Nombre	Pays	Nombre	Pays	Nombre	Pays	Nombre
<b>Chine</b>	562 709	<b>Chine</b>	762 616	<b>Chine</b>	4 166 560	<b>Chine</b>	728 343
<b>Algérie</b>	426 814	<b>Algérie</b>	554 313	<b>Algérie</b>	2 059 195	<b>Algérie</b>	606 611
<b>Russie</b>	305 048	<b>Maroc</b>	257 402	<b>Maroc</b>	1 546 357	<b>Maroc</b>	337 390
<b>Maroc</b>	210 896	<b>Fédération de Russie</b>	176 250	<b>Fédération de Russie</b>	170 578	<b>Fédération de Russie</b>	265 665
<b>Arabie Saoudite</b>	102 781	<b>Arabie Saoudite</b>	144 705	<b>Inde</b>	804 558	<b>Inde</b>	201 161

Source : Direction Générale Migration et Affaires intérieures